

1-2-3 SOLEIL

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : Lamaresque. 46500 PADIRAC

R.C.S Cahors 513 774 380

Assemblée Générale Extraordinaire du 14/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze juin à quatorze heures, les associés de la SARL 1-2-3 SOLEIL, se sont réunis sur convocation de la gérance et ont délibéré au siège social, à Padirac.

Sont présents :

Madame Charlotte VANDOMME, gérante

Monsieur Christian MALAURIE, associé, propriétaire de 51 parts numérotées de 1 à 51

Madame Marie-Hélène MALAURIE, associée, propriétaire de 49 parts numérotées de 52 à 100

XM PARTICIPATIONS SAS, représentée par Xavier MALAURIE- Président, associée, propriétaire de 200 parts numérotées de 101 à 300

CAUSSE TOUJOURS SAS, représentée par Richard MALAURIE-Président, associée, propriétaire de 200 parts numérotées de 301 à 500

Madame Charlotte VANDOMME a été désignée, par la collectivité des associés, Présidente de la présente séance et constate que la totalité des droits de vote sont réunis et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions en toute régularité.

La Présidente tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Lettres de convocation transmises aux associés
- Le texte de la résolution soumise aux associés

Elle rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

- versement des dividendes sur 2025 à l'associé présent à la clôture des comptes 2024
- devenir du Compte courant associé de Richard MALAURIE (devenu compte tiers à date de transfert)
- modification des statuts en raison du changement d'associé et pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



Première résolution

La collectivité des associés autorise que les dividendes versés sur 2025 reviennent à Richard MALAURIE, présent à la clôture des comptes 2024.

Deuxième résolution:

A la date d'apport des parts sociales, le montant de compte courant Associé de Richard MALAURIE s'établissait à 31 734.93€. La collectivité décide que ce compte courant sera inscrit en compte de tiers et qu'il bénéficiera d'une rémunération dans les mêmes conditions que les autres associés (étant un ex-compte associé)

Troisième résolution

La collectivité décide qu'en raison de l'apport de la totalité des titres de 123 SOLEIL SARL par Richard MALAURIE à CAUSSE TOUJOURS, SAS au capital de 58 400€, ayant son siège social à LAMARESQUE, 46500 PADIRAC immatriculée au RCS de Cahors sous le numéro 941 960 866, représentée par M.MALAURIE Richard, Président, l'article 7 des statuts sera modifié. Les associés donnent tous pouvoirs à la gérance pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Fait en lieu et date indiqués en première page

En **CINQ** exemplaires

1 pour chaque associé


1 pour la société

La gérance

Certifie conformé

Suivent les signatures de chaque associé

Pour XII Participations
Xavier MALAURIE


RH MALAURIE


Ch. Malaurie


Richard Malaurie

